

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 12 février 2018, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure n° DM-02-2019 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

Monsieur Denis Papineau, propriétaire, soumet cette demande concernant la construction et l'implantation d'un bâtiment d'habitation multifamiliale isolée, projetée au lot n° 4 411 892 et situé sur l'avenue Viens. Cette demande se décline en deux (2) objets :

Nature et effet de la demande :

1) Premier objet

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser pour ce bâtiment une implantation dont la marge de recul latérale gauche serait de 9,13 mètres, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette marge de recul latérale minimale à 10 mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,87 mètre** sur la norme actuellement en vigueur.

2) Second objet

L'approbation de cette dérogation mineure aurait également comme effet d'autoriser pour ce bâtiment l'installation d'un maximum de trois (3) matériaux de revêtement extérieur, soit de la pierre, du déclin de vinyle, ainsi que du déclin métallique, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt ce maximum à deux (2) matériaux pour tout bâtiment principal implanté dans la zone n° 109. **Ayant ainsi comme effet d'augmenter à trois (3) le nombre maximal de matériaux de revêtement extérieur autorisés pour ce bâtiment** et ce, malgré la norme actuellement en vigueur pour la zone n° 109.

Le tout, tel qu'illustré au certificat de localisation préparé par Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, préparé en date du 21 janvier 2019 et portant le numéro 7924 de ses minutes.

Donné à Saint-Césaire, ce 24 janvier 2019.

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et Greffière